



LIGUE ASSOCIATIVE

Sous l'égide de Malikassociation et M.É.R.Association

Malikassociation
Association loi 1901
SIREN : 103 354 738
RNA : W863013607

M.É.R.Association
Association loi 1901
SIREN : 103 354 585
RNA : W863012765

☆ PROGRAMME BUSINESS ANGEL ☆

Aide au démarrage des micro-entreprises

La Ligue Associative, par l'intermédiaire de son Entité Business Angel, s'engage aux côtés des créateurs de micro-entreprises du département de la Vienne (86) afin de favoriser l'entrepreneuriat local et de soutenir les porteurs de projets présentant un potentiel de développement.

Consciente que l'accès au financement constitue souvent l'un des principaux obstacles à la création d'une entreprise, la Ligue Associative peut accorder, après étude du dossier, une subvention de démarrage de 1 750 €.

Montant indicatif de l'aide : 1 750 €

Objectif : contribuer à la constitution d'un apport personnel représentant environ 10 % d'un projet d'investissement de 17 500 € TTC, hors prêt relais TVA.

Cette aide a vocation à permettre au créateur de constituer un apport personnel représentant environ 10 % d'un projet d'investissement de 17 500 € TTC hors prêt relais TVA, montant couramment sollicité dans le cadre d'un crédit professionnel. Un apport personnel renforce la crédibilité du dossier auprès des établissements bancaires et peut faciliter l'obtention d'un financement.

Conditions d'éligibilité

- Absence de découvert bancaire persistant ;

- Absence de factures impayées ou de dettes importantes ;
- Ne pas être inscrit au fichier des incidents de paiement ou faire l'objet d'une situation bancaire compromettant l'accès au crédit ;
- Gestion sérieuse et rigoureuse des finances personnelles ;
- Présentation d'un projet entrepreneurial réaliste, viable et cohérent ;
- Engagement personnel du créateur dans la réussite de son entreprise.

Chaque demande est examinée individuellement. La Ligue Associative se réserve le droit de demander tout document utile à l'évaluation du dossier.

Un accompagnement global

Au-delà du soutien financier, l'Entité Business Angel peut accompagner le porteur de projet dans :

- La préparation de son dossier bancaire ;
- La structuration de son projet ;
- L'élaboration de son budget prévisionnel ;
- Les démarches administratives liées à la création de l'entreprise.

Notre objectif est de donner aux entrepreneurs toutes les chances de réussir durablement leur installation et de contribuer au développement économique du territoire.

La subvention Business Angel constitue un véritable tremplin vers la création d'entreprise, en favorisant un accès plus serein au financement professionnel et en encourageant une gestion financière responsable dès le lancement de l'activité.

Important

L'aide est soumise à l'étude préalable du dossier et ne constitue pas un droit automatique. Les conditions, le montant et les modalités d'attribution doivent être confirmés par la Ligue Associative avant tout engagement.